



Fumée au travail

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 9 juin 2004

Bonjour, je travaille dans une grande banque. Forcément la sécurité est partout. Je travaille avec une dizaine de collègues, tous ou presque fument et m'enfument. La direction ne fait pas grand chose à part de leur demander d'ouvrir la fenêtre... En tout cas il ne sont pas prêts de prendre des mesures. Aussi je ne peux faire constater par la police, l'accès à la banque étant très strict.

Comment faire respecter mes droits ?

Réponse :

Commencez par prendre connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme. Lisez ensuite les conseils pratiques que DNF vous propose.

Dans le cas d'une réponse défavorable, nous sommes à votre disposition pour vous aider et intervenir au sein de votre entreprise.